

LE CHASSEUR VOSGIEN

N° 15 - 2019

*Assemblée générale
20 avril 2019*



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21, Allée des Chênes - ZI La Voivre – BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél. 03 29 31 10 74 – Fax 03 29 34 59 61

fdc88@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

- Le mot du Président	1
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale.....	2
- Les Résolutions de l'Assemblée Générale.....	3
- Les Bilans Comptables et le Projet de Budget.....	6
- La Commission Petit Gibier	10
- La Commission Environnement	12
- La Commission Grand Gibier et le bilan départemental des Prélèvements	14
- La Commission Dégâts	18
- La Commission Actions et Communication.....	20
- La Commission Antibraconnage	22
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers.....	24
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier	25
- L'Association Vosgienne pour la Recherche au Sang.....	26
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges.....	27
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges	28
- Le Club National des Bécassiers Antenne Vosges	29
- L'Association des Jeunes et Nouveaux Chasseurs Vosgiens	30
- L'Association Nationale La Chasse au Féminin des Vosges	31
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants 88	32
- Le Groupement des Lieutenants de Louveterie des Vosges	33

LE MOT DU PRESIDENT



Comme chaque année, l'Assemblée Générale permet de nous rencontrer et surtout de vous rendre compte des différents bilans de nos activités.

Nous sommes toujours confrontés aux mécontentements de certains de nos concitoyens qui ne supportent pas la chasse et les chasseurs qui tirent des « Bambis » mais qui ne supportent pas les dégâts ou dommages causés par la faune sauvage (cerf, chevreuil et sanglier).

Le sanglier, bête noire, nous avons fait ce que nous avons pu : baisse du prix des bracelets, motivation des chasseurs pour réduire la population. Le monde agricole est toujours mécontent ! Qu'il aille voir chez nos voisins ! Eux-aussi font des efforts mais avec une population plus importante que la nôtre.

Pour les sangliers, il y a un responsable : le chasseur. Mais ne sont pas en cause les surfaces de maïs qui augmentent, le climat qui favorise le développement de la population, les températures élevées de septembre et octobre qui ne nous ont pas permis d'être efficace, les glandées qui favorisent également la reproduction. Mais le maïs, c'est le boulot ! et le climat, c'est le Bon Dieu !

La sécurité à la chasse et pour les autres utilisateurs : il n'aura échappé à personne que nous vivons une période difficile à travers laquelle le moindre problème généré par la chasse fait l'objet de polémiques d'une violence rare à notre égard. Je souligne, à nouveau, le réel intérêt de la mise en place, à Tignécourt, d'une formation « réglementation et sécurité » pour tous les responsables de chasse et organisateurs de battue. Rien ne se ferait sans la participation de l'ONF, de l'ONCFS, du Département et des Agents de Terrain de la Fédération des Chasseurs accompagnés de Damien DURAND et Jean-Claude BAHU (administrateurs de la FDCV).

Enfin, dans le cadre de l'aménagement des territoires, je rappelle que la Fédération Nationale des Chasseurs nous encourage, vous encourage, à réhabiliter les chemins ruraux en concertation avec les associations foncières, les mairies. L'outil Sem'Obord existe, il faut l'utiliser, planter et aménager sur l'emprise des chemins ruraux qui parfois ont disparu. Nous remercions Agrivair pour la fabrication et la mise à disposition de la barre d'envol. Des centaines d'animaux, gibier ou non, sont broyés tous les ans à la période précoce des fourrages, méthanisation oblige. Essayons de limiter la casse : un agriculteur à côté de Bulgnéville a broyé 7 chevreuils dans une matinée.

Soyons optimistes, la chasse est en pleine réforme. Vive la chasse et les Vosges.

Gérard MATHIEU



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 20 Avril 2019

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2018/2019,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Cooptation au sein du conseil d'administration de Monsieur Michel THONNELIER,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,
- Rapport de Monsieur Michel JOLY, Trésorier, sur les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges clos le 30.06.2018,
- Bilan 2017/2018,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,
- Affectation des résultats des deux services,
- Cotisations 2019/2020,
- Projet de budget 2019/2020,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2019/2020, par Monsieur Frédéric TISSIER,
- Modification du règlement intérieur,
- Remises de récompenses, prix orange, prix citron.

Résolutions de l'Assemblée Générale de la FDCV du 20 Avril 2019

- RESOLUTION N° 1** : Choix du bureau de l'Assemblée Générale.
- RESOLUTION N° 2** : Ratification de la cooptation au sein du conseil d'administration de Monsieur Michel THONNELIER représentant le secteur Saint-Dié – Fraize des sous massifs 11A, 11B, 11C.
- RESOLUTION N° 3** : Adoption du rapport moral et d'activité du Président.
- RESOLUTION N° 4** : Nomination de la société NEXIOM AUDIT comme nouveau Commissaire aux Comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir.
- RESOLUTION N° 5** : Approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce.
- RESOLUTION N° 6** : Approbation des comptes et quitus au trésorier.
- RESOLUTION N° 7** : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 26 282,83€.
- RESOLUTION N° 8** : Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 241 493,58€.
- RESOLUTION N° 9** : Dans le bilan du service général, reclassement des réserves disponibles immobilisées aux réserves immobilisées pour 43 342,87€.
- RESOLUTION N° 10** : Réalisation partielle du projet associatif dans le cadre de l'opération « Permis de chasser à 0€ » pour un montant de 87 183,34€, affectation de cette somme aux réserves disponibles.
- RESOLUTION N° 11** : Maintien du montant du Timbre Grand Gibier à 30€.
- RESOLUTION N° 12** : Maintien du montant de la taxe hectare à 160 000€.
- RESOLUTION N° 13** : Maintien du malus à 10 000€.
- RESOLUTION N° 14** : Maintien du montant de la vignette fédérale à 90€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats).
- Maintien de la vignette fédérale à 45€ pour un permis de 9 jours.
 - Maintien de la vignette fédérale à 23€ pour un permis de 3 jours.
- RESOLUTION N° 15** : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€.
- RESOLUTION N° 16** : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€.
- RESOLUTION N° 17** : Maintien du prix matériel des bracelets à 8€.
- RESOLUTION N° 18** : Maintien du montant des cotisations fédérales par bracelet :
- Sanglier : 31€ soit un total de 39€,
 - Chevreuil : 25€ soit un total de 33€,
 - Cerf : 83€ soit un total de 91€,
 - Chamois : 25€ soit un total de 33€.

- RESOLUTION N° 19** : Renouvellement de la mesure de remplacement des sangliers tirés avant le 15/08/2019 à 20€.
- RESOLUTION N° 20** : Facturation forfaitaire de 40€ à partir de la deuxième réattribution de bracelets sanglier.
- RESOLUTION N° 21** : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :
- 0,10€/HA de bois
 - 0,09€/HA de plaine
 - 1,23€/HA ou KM d'eau.
- RESOLUTION N° 22** : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€ pour les validations départementales annuelles ou temporaires (porté à 5€ pour les validations nationales, conformément aux décisions du Congrès de la FNC).
- RESOLUTION N° 23** : Augmentation du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 21€ dont 3,50€ de frais de gestion reviennent à la Fédération (contre 3,70€ auparavant).
- RESOLUTION N° 24** : Approbation du projet de budget 2019/2020.
- RESOLUTION N° 25** : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse :

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE



Les dates que nous soumettons à votre approbation sont les propositions qui seront validées lors de la signature de l'arrêté préfectoral.

- Ouverture générale : 15 SEPTEMBRE 2019
- Fermeture générale : 29 FEVRIER 2020

• **GROS GIBIER**

- **Sanglier** :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2019 au 29/02/2020
Chasse en battue uniquement en plaine du 15/08/2019 au 14/09/2019
Chasse en battue du 15/09/2019 au 31/01/2020
Chasse en battue du 01/02/2020 au 29/02/2020 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

- **Cerf :**

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2019 au 30/09/2019
Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2019 au 29/02/2020
Chasse en battue du 15/10/2019 au 31/01/2020
Chasse en battue du 01/02/2020 au 29/02/2020 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chevreuil :**

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2019 au 14/08/2019
Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2019 au 29/02/2020
Chasse en battue du 15/09/2019 au 31/01/2020
Chasse en battue du 01/02/2020 au 29/02/2020 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chamois :**

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2019 au 29/02/2020
Chasse en battue du 15/09/2019 au 31/01/2020

• **PETIT GIBIER**

Sur tout le département :

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du dimanche 15/09/2019 au 31/01/2020.
Poule : tous les jours du dimanche 15/09/2019 au 30/09/2019.

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 15/09/2019 au 31/01/2020

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 15/09/2019 au 30/09/2019

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 15/09/2019 au 31/01/2020

- **Lièvre :**

Tous les jours du 15/10/2019 au 01/11/2019

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 15/09/2019 au 29/02/2020.

POUR LES AUTRES ESPECES : Mêmes dispositions qu'en 2018/2019.

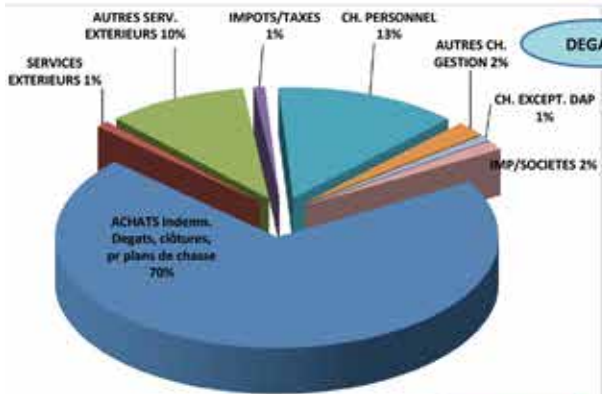
RESOLUTION N° 26 : Modification du règlement intérieur permettant le recours au vote par correspondance ou par voie électronique en cas d'organisation d'assemblée générale supplémentaire.

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2018

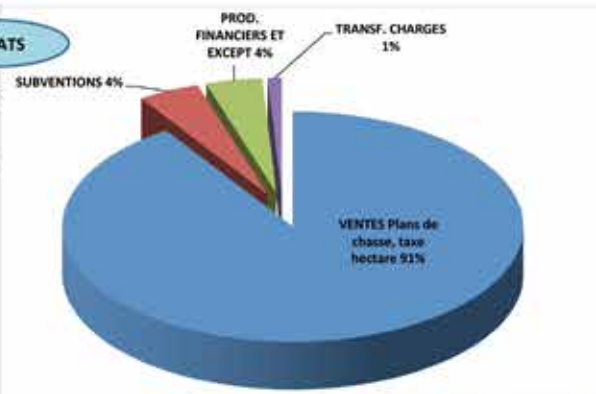
COMPTE DE RESULTAT (COMPARAISON REEL/BUDGET)

	Intitulés des comptes	Total 2017/2018		"Service général"		"Service dégâts"		Dont "Chasse à 0/ "
		Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel	
CHARGES	ACHATS	1 167 443	1 075 980	74 430	104 419	1 093 013	971 561	19 756
	601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 000 000	871 343			1 000 000	871 343	
	606 (Eau, élec, carburant, bracelets, consommables PC)	91 993	87 543	49 730	44 952	42 263	42 591	19 756
	607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	75 450	117 094	24 700	59 467	50 750	57 627	
	SERVICES EXTERIEURS	63 400	65 655	51 550	52 242	11 850	13 413	25 876
	613 (locations)	13 500	13 148	10 375	9 861	3 125	3 287	5 040
	615 (Ent., réparations biens, maintenance)	28 500	32 945	22 575	25 166	5 925	7 779	12 342
	616 (Assurances)	12 000	9 658	10 000	8 043	2 000	1 615	1 515
	618 (Autres dépenses, études, ...)	9 400	9 904	8 600	9 172	800	732	6 979
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	333 420	293 685	168 425	151 653	164 995	142 033	12 760
	622 (Honoraires divers et estimateurs)	104 500	89 633	24 625	27 638	79 875	61 995	
	623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	46 320	36 698	37 700	25 028	8 620	11 670	8 120
	625 (Fr. déplacements divers)	95 000	83 855	46 000	42 023	49 000	41 832	3 194
	626 (Téléphone et affranchissements)	36 000	35 185	21 600	20 545	14 400	14 640	1 445
	627 (services bancaires)	4 100	3 960	3 500	3 384	600	576	
	628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	47 500	44 357	35 000	33 035	12 500	11 322	
	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	38 590	39 094	27 677	27 822	10 913	11 272	
	631 (Charges fiscales s/ salaires)	24 991	24 462	17 622	16 922	7 369	7 540	
	633 (Form. Continue)	4 649	5 011	3 265	3 684	1 384	1 327	
	635 (Impôts divers)	8 950	9 621	6 790	7 216	2 160	2 405	
CHARGES DE PERSONNEL	632 196	604 186	444 118	419 428	188 078	184 758	<i>Non estimées</i>	
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	155 716	134 695	108 016	104 914	47 700	29 781	42 432	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 987		933		1 054		
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	56 367	61 871	46 367	51 511	10 000	10 361		
IMPÔTS SUR LES BENEFICES (Imp. s/ Sociétés)	14 280	20 317	1 680	1 247	12 600	19 070		
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		2 461 412	2 297 470	922 263	914 168	1 539 149	1 383 302	100 824
PRODUITS	VENTES	1 489 734	1 542 313	42 484	56 576	1 447 250	1 485 737	6 957
	701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 237 250	1 266 473			1 237 250	1 266 473	
	706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	246 834	259 689	36 834	40 425	210 000	219 264	
	707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	2 150	8 938	2 150	8 938			3 033
	708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	3 500	7 213	3 500	7 213			3 924
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	116 360	183 235	66 360	112 505	50 000	70 729	
	743 (Subv. Guichet unique et divers)	46 360	75 827	46 360	75 827			
	746 (Subventions FNC)	70 000	106 289	20 000	35 560	50 000	70 729	
	748 (Autres subventions)		1 118		1 118			
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	714 190	737 497	714 190	737 497			
	756 (Vignette fédérale, adhésions)	662 105	662 710	662 105	662 710			
	758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux, prod. gestion divers)	52 085	74 787	52 085	74 787			
	PRODUITS FINANCIERS	59 500	71 511	7 000	6 588	52 500	64 922	
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 473		4 473			
TRANSFERTS DE CHARGES	10 676	26 219	10 676	22 812		3 407	6 684	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 390 461	2 565 247	840 710	940 451	1 549 751	1 624 795	13 641
RESULTAT		-70 952	267 776	-81 553	26 283	10 602	241 494	87 183

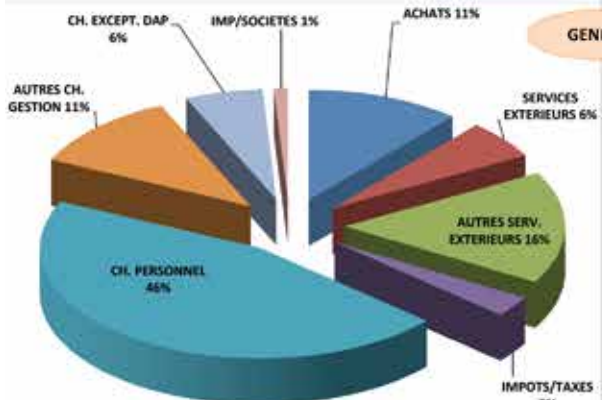
DEPENSES ET RECETTES 2017 - 2018



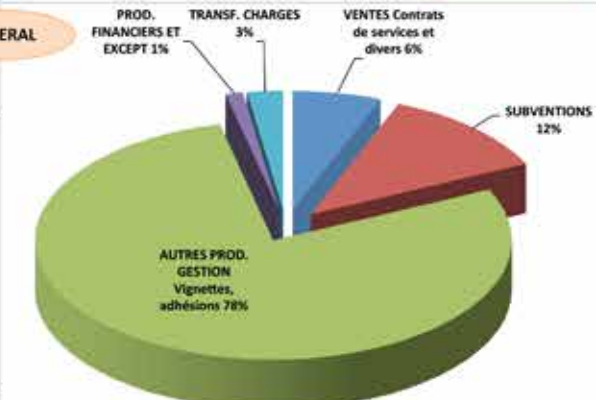
DEPENSES 2017 2018



RECETTES 2017 2018

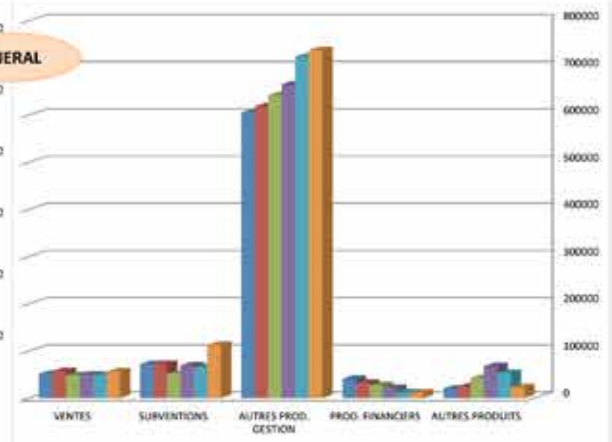
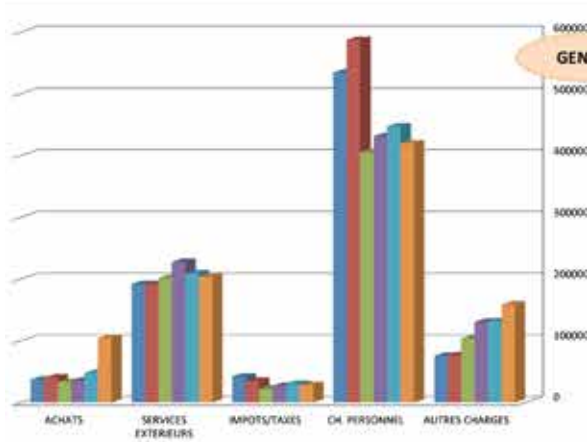
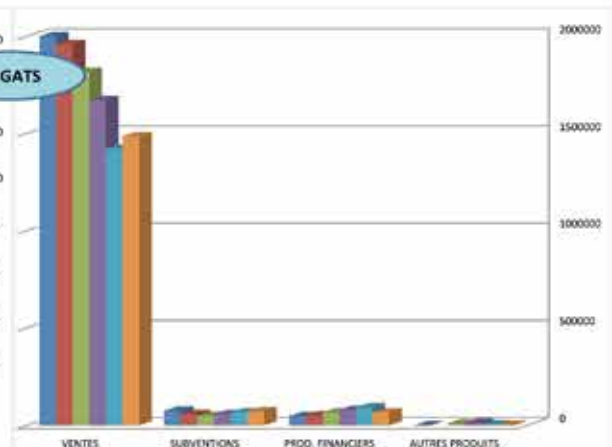
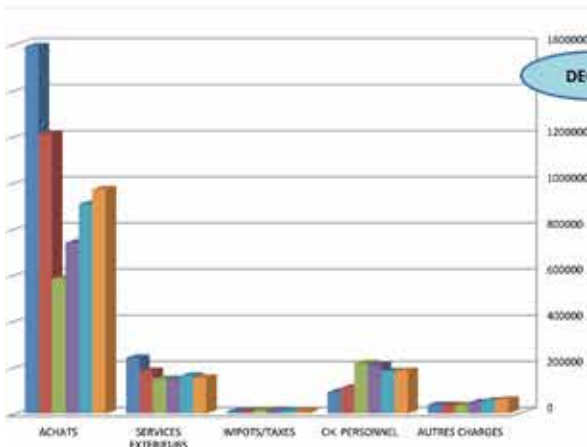


DEPENSES 2017 2018



RECETTES 2017 2018

EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES 2012-2013 A 2017-2018



COMPTES ANNUELS AU 30/06/2018

BILAN

	POSTES DU BILAN	CONSOLIDE (GENERAL + DEGATS)	SERVICE GENERAL	SERVICE DEGÂTS
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 597	5 597	
	<i>(Logiciels)</i>			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	225 403	225 403	
	Terrains	38 400	38 400	
	Constructions	99 287	99 287	
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	22 318	22 318	
	Autres immobilisations corporelles	65 398	65 398	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 964	52 037	927
	<i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est, ...)</i>			
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	283 963	283 036	927
	AUTRES CREANCES	392 984	450 430	402 011
	<i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>		(+ Liaisons "General" / "Dégâts")	
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	810 976	199 997	610 979
<i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>				
DISPONIBILITES	5 723 769	1 608 760	4 115 009	
<i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	138 031	63 657	74 374	
<i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 065 760	2 322 844	5 202 373	
TOTAL ACTIF		7 349 723	2 605 880	5 203 301
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
	RESERVES	4 813 918	2 032 346	2 781 572
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	267 777	26 283	241 494
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.	2 254	2 254	
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	5 083 948	2 060 882	3 023 066
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	125 723	125 723	
	TOTAL PROVISIONS	125 723	125 723	
	DETTES			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		97 959	361 498
			(+ Liaisons "General" / "Dégâts")	
AUTRES DETTES	827 661	265 545	562 116	
<i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 312 391	55 770	1 256 621	
<i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>				
TOTAL DETTES	2 140 052	419 275	2 180 235	
TOTAL PASSIF		7 349 723	2 605 880	5 203 301

BUDGET 2019/2020

	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE DEG%TS"	DONT "CHASSE A 0/ "
CHARGES	ACHATS	1 626 630	105 130	1 521 500	18 800
	Indemnisation dégâts	1 400 000		1 400 000	
	Fournitures divers et form. PC, carburant, bracelets, etc...	99 480	48 980	50 500	18 800
	Achats divers (dont clôtures, aménag. cynégétiques...)	127 150	56 150	71 000	
	SERVICES EXTERIEURS (dont locations, maintenances div., assurances,...)	64 000	51 350	12 650	17 040
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	364 000	158 675	205 325	17 200
	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	143 000	34 625	108 375	5 000
	Frais expo., annonces presse, bulletin fédéral, etc...	58 500	43 800	14 700	8 500
	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, form. PC...)	113 500	49 000	64 500	3 000
	Fr. Téléphone, affranchissements	37 000	22 000	15 000	700
	Services bancaires	5 000	4 000	1 000	
	Cotisations	7 000	5 250	1 750	
	IMPÔTS ET TAXES	40 949	28 977	11 972	
	CHARGES PERSONNELS (Salaires et charges)	638 990	443 444	195 546	
	AUTRES CH. GESTION COURANTES	172 480	125 455	47 025	46 000
	Subventions divers organismes, associations, chasse 0/	114 700	67 775	46 925	46 000
	Autres charges (Assurances chasses, divers ...)	57 780	57 680	100	
DOTATIONS AMORT. PROVISIONS	72 160	59 160	13 000	4 300	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	6 000	1 200	4 800		
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		2 985 209	973 391	2 011 818	103 340
PRODUITS	VENTES	1 489 230	56 680	1 432 550	5 500
	Plans de chasse et taxes associées	1 219 150		1 219 150	
	<i>Dont (Timbre départemental Grand Gibier)</i>	109 200		109 200	
	<i>(Taxe à l'hectare)</i>	160 000		160 000	
	<i>(Malus taxe à l'hectare)</i>	10 000		10 000	
	<i>(Taxe plan de chasse)</i>	78 600		78 600	
	<i>(Dispositifs de marquage)</i>	861 350		861 350	
	Récup. Frais divers, cont. Services	258 080	45 680	212 400	
	Ventes diverses (pancartes, matériels, manuels PC, ...)	5 500	4 500	1 000	3 000
	Autres produits annexes	6 500	6 500		2 500
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	221 826	151 097	70 729	
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	688 700	688 700		
	Adhésions, timbre fédéral	620 100	620 100		
	Divers (R.C. chasse, D.I. tribunaux, divers, ...)	68 600	68 600		
PRODUITS FINANCIERS	25 000	5 000	20 000		
TRANSFERTS DE CHARGES	8 676	8 676		5 000	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 433 432	910 153	1 523 279	10 500
RESULTAT		-551 777	-63 238	-488 539	92 840

COMMISSION PETIT GIBIER

Président de la Commission : Frédéric TISSIER

Membres : Damien DURAND, Frédéric GENTY, Patrick MARQUE, Denis VAUTRIN, Daniel VOILQUIN, Corinne BARNET, Nicolas BRETON



La commission s'est réunie le 7 novembre 2018 pour étudier les dossiers de demandes de subventions pour des actions en faveur du petit gibier, ainsi que pour valider les cultures à gibier sur le département et fixer le projet de budget 2019/2020.

- **Bilan des couverts favorables à la faune :**

- Les Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Couvert réalisé par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat annuel avec la Chambre d'Agriculture, la Société de chasse locale et la Fédération des Chasseurs (FDCV).

2 types de couverts possibles en 2018 :

- o Jachère Grand Gibier (maïs – Sorgho) : 9.97 ha engagés pour 6 contrats signés
- o Jachère Fleurie : 0.10 ha engagés pour 1 contrat signé

- Les Cultures à Gibier :

Cultures réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la Fédération des Chasseurs. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2018, les cultures à gibier ont représenté 29.4214 ha engagés dans 23 contrats :

- o Petit Gibier : 10.59 ha (mélanges céréales et fourrage pour lièvres et faisans)
- o Grand Gibier : 15.622 ha (maïs ou fourrage pour cervidés)
- o Fleurs : 3.2094 ha (semences fournies par la FDCV)

En 2018, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée à hauteur de 10.301,04 € par la FDCV (+ 430 € de semences de fleurs).

- **Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :**

La commission a étudié plusieurs dossiers de demandes de subventions concernant des opérations de repeuplement faisans communs.

4 GIC ont bénéficié de subventions pour un montant total de 3.968,37 € :

- GIC de Darney :
 - o Aménagement faisans de la Sté de Dombasle devant Darney : aménagement de la volière, achat d'œufs, nourriture, piégeage pour une aide de 948,37 €
- GIC de Dompaire :
 - o Aménagement faisans de la Sté de Dommartin aux Bois : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 357,50 €
 - o Aménagement faisans de la Sté de Girancourt : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 489,50 €
 - o Aménagement faisans de la Sté de Hagécourt-Rancourt : construction volières, piégeage, repeuplement, nourriture pour une aide de 1.287,92 €
- GIC des Monts Faucilles :
 - o Achat d'une cage à corvidés pour une aide de 188,16 €

- GIC de la Torelle :
 - o Aménagement faisans de la Sté de Arches : repeuplement, nourriture, construction cages de pré-lâcher pour une aide de 696,92 €

- **Les prélèvements et la gestion du petit gibier :**

575 demandes ont été traitées en 2018 dans le cadre du plan de gestion petit gibier pour une attribution totale de :

- 1450 Lièvres
- 15 Lapins de Garenne
- 2382 Faisans
- 479 Perdrix Grises

- **Partenariat Agrivair/FDCV sur le périmètre Vittel – Contrexéville :**

Plusieurs actions ont été entreprises en 2018 dans le cadre de ce partenariat avec le gestionnaire du site hydrominéral des eaux de Vittel – Contrex (Agrivair) :

- Construction d'une barre d'envol par le CFA de Mirecourt pour utilisation au moment des fauches. 1^{ère} utilisation en mai 2018.
- Organisation d'une journée de démonstration « barre d'envol » avec les agriculteurs et les représentants Chasse du périmètre Agrivair.
- Mise en place d'une convention « Intercultures » et semis de 30ha de ces couverts à la fin de l'été 2018.
- Cartographies des territoires de chasse du périmètre.

- **Actions de communication :**

- Rencontres St Hubert :

Elles se sont déroulées le 6 octobre 2018 à Beaufremont. 12 binômes maître – chien ont pu travailler lors de cette épreuve sur faisans. En remerciement de la mise à disposition du territoire, nous avons versé une subvention de 200 € à la Sté de chasse. Pour les prochaines années, la commission réfléchira pour faire tourner l'organisation des Rencontres St Hubert sur le département en fonction des territoires volontaires pour nous accueillir et répondant aux critères nécessaires pour ce type de manifestation.



- Voyage d'étude autour du petit gibier dans l'Aube :

La commission a organisé un voyage en bus dans l'Aube, le 7 février dernier, sur le thème du gibier d'eau avec à l'ordre du jour : observation d'oiseaux sur le lac de la Forêt d'Orient et visite d'étangs aménagés, en lien avec la Fédération des Chasseurs de l'Aube. 70 chasseurs vosgiens ont participé à cette journée riche en découverte et en échanges.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Présidents de la Commission : Jean-Pierre BRIOT – Daniel VOILQUIN

Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Paul CONREAUX, Corinne BARNET

Dans la continuité des années antérieures, la commission environnement a assisté et participé à de nombreuses réunions sur l'année, tant au niveau du département que de la région Grand Est ou du massif vosgien.

Les actions principales en 2018/2019 :

- **Les réserves naturelles et les sites NATURA 2000 :**

La FDCV est membre des comités scientifiques des réserves naturelles. Elles sont au nombre de 6 sur le département : 4 réserves naturelles nationales et 2 réserves naturelles régionales :

- RNN du Massif du Grand Ventron : pas de réunion depuis mars 2018
- RNN de Machais : pas de réunion en 2018 (lié à l'absence de la conservatrice sur cette année)
- RNN des Ballons Comtois : suivi des actions mises en place
- RNN du Tanet – Gazon du Faing : pas de réunion en 2018
- RNR de la Tourbière des Charmes (Thiéfosse, Rupt/Moselle) : suivi des actions mises en place
- RNR de la Vallée de la Moselle (de Charmes à Bayon(54)) : participation à plusieurs ateliers de travail pour réécrire le nouveau plan de gestion et le grouper avec le Document d'Objectifs du même site Natura 2000



Il en est de même sur les 21 sites NATURA 2000 qui possèdent tous leur document d'objectifs et dont la révision entraîne un certain nombre de réunions du Comité de Pilotage à des fréquences différentes selon les sites. Nous veillons à la préservation des pratiques de chasse et à la reconnaissance du rôle de gestionnaire des chasseurs. Nous sommes de plus en plus souvent confrontés à l'intolérance des acteurs face à la présence des cervidés et au manque de quiétude nécessaire à toutes les espèces animales.

- **Le Comité du Massif des Vosges et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :**

La FDCV siège à ces deux instances sur le Massif et y représente l'ensemble des Fédérations de Chasse concernées (7 FDC pour le Comité de Massif et 4 FDC pour le PNRBV). Dans ces deux structures, nous œuvrons à une meilleure reconnaissance des chasseurs en tant que gestionnaires et défendons nos pratiques. Nous avons associé le PNRBV à la rédaction du nouveau projet de SDGC 2019-2025. Le Parc a émis un avis favorable sur celui-ci sauf pour la partie « agrainage ».

- **La déclinaison Massif des Vosges - Jura du Plan National d'Actions Grand Tétrás :**

Ce plan est validé depuis fin 2017/début 2018. Les Fédérations de Chasse du Massif ont été associées à son élaboration et nous sommes maintenant conviés au suivi annuel de la mise en place des actions.

- **Le Plan Lynx Massif des Vosges :**



Suite à la réintroduction de lynx dans le Palatinat, le massif des Vosges est devenu le lien potentiel entre les populations du Jura et du Palatinat et donc le massif pouvant accueillir les animaux en expansion. Ce fait s'est confirmé avec l'arrivée naturelle d'un lynx venu du Jura par le Sud du massif et d'un autre animal par le Nord issu des lâchers dans le Palatinat. L'état a donc validé la nécessité de rédiger un Plan d'Action pour le lynx dans le massif vosgien et au niveau national. La rédaction du Plan Régional « Massif des Vosges » est menée par le CROC (Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores), les 7 Fédérations de Chasse du Massif sont associées à cette rédaction et participent à de nombreuses réunions de travail. La rédaction complète du plan est prévue pour fin 2019 et de nombreuses actions concerneront le monde de la chasse et l'acceptation de la présence du lynx.

- **Les Commissions Communales d'Aménagement Foncier :**

La FDCV poursuit ses interventions au niveau des aménagements fonciers agricoles et forestiers, correspondant ainsi au suivi d'une vingtaine de procédures au cours de l'année.

La FDCV siège en tant que personne qualifiée en matière de protection de la faune, de la flore, de la nature et des paysages. Nous utilisons ainsi nos connaissances et compétences environnementales et techniques pour sensibiliser et effectuer des propositions contribuant à la mise en valeur et à l'intégration de tous les enjeux cynégétiques, écologiques et patrimoniaux lors de la réalisation des projets d'aménagement.

- **La Loi Nôtre et la FDCV :**

Depuis l'instauration de cette nouvelle loi, la FDCV est nommée membre à part entière dans deux commissions départementales :

- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Elle est chargée d'étudier et de donner un avis sur toutes les procédures de zonage comme les PLU/PLUI et sur les demandes de permis de construire en dehors des zones d'habitat.
- La SAFER des Vosges : celle-ci procède à des transactions foncières de terrains agricoles, forestiers ou à valeur environnementale élevée. Elle émet des avis quant aux choix des différents acheteurs potentiels.

- **Les différents documents d'aménagement :**

La FDCV est associée à la rédaction de différents documents de gestion tels que les plans de paysages au niveau des communautés de communes, mais également les Trames Vertes et Bleues (TVB) définies par les Pays, ou encore les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). La réalisation de ces documents permet de faire prendre conscience aux élus de la présence de leur patrimoine faunique, de l'intérêt de sa préservation et du maintien des grandes trajectoires d'échange entre les populations animales.

La FDCV a été particulièrement active cette année dans la finalisation du SCOT des Vosges Centrales et dans l'élaboration de la TVB du Pays de la Déodatie.

- **Le dispositif « Plantez des Haies ! » :**

Ce dispositif se présente sous la forme d'un appel à projet ouvrant droit à un financement à 100 % des plants et de la plantation des arbres ou arbustes de la haie par le Conseil Départemental, en contrepartie d'une préparation du sol et d'un engagement d'entretien sur 10 ans. La FDCV réceptionne les candidatures, les étudie avec le comité de suivi, gère les commandes de plants et la coordination des plantations.

Pour cette année 2018, 30 projets ont été acceptés pour une longueur totale de plantation de 11.2 kms de haies et un budget d'environ 45.000 € financé par le Conseil Départemental.

COMMISSION GRAND GIBIER

Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT

Membres : Tous les administrateurs.

La commission ne s'est pas réunie en 2019 mais les différents sujets ont été évoqués directement en Conseil d'Administration de la FDCV. Beaucoup d'énergie a été dépensée lors de la journée de préconcertation du 11 mars dernier pour l'élaboration des plans de chasse 2019/2020.

- **Situation du Grand Gibier dans les Vosges en 2019 :**



Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

Pour la saison 2018/2019, 2277 grands cervidés ont été attribués pour un pourcentage de réalisation de 68%. La répartition de ces prélèvements est la suivante : 424 cerfs, 553 biches, 578 faons. On observe ainsi une tendance à l'augmentation des réalisations sur l'ensemble du département par rapport à l'année dernière mis à part les réalisations biches et faons dans les massifs 4, 6, 7, 9 et W.

Dans la partie montagne, les populations sont en baisse dans tous les massifs, allant ainsi dans le sens de la demande du Plan Régional Forêt-Bois (PRFB).

De plus, ces espèces (Cerfs, mais aussi Chevreuils et Chamois) sont soumises à la présence du Lynx (essentiellement dans le massif 12) et du Loup (Sud du Massif Vosgien) avec pour conséquence des prélèvements réduits et un dérangement qui perturbe l'exercice de la chasse au point de diminuer les possibilités de prélèvements.

Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Avec encore une baisse du nombre de chevreuils prélevés dans les Vosges, 2018/2019 affiche une réalisation la plus basse jamais enregistrée depuis 20 ans avec 8754 prélèvements. Les massifs 1, 5, 8, 9, 10, 11 et 12 ont des pourcentages de réalisations inférieurs à 80 % et certains sous-massifs sont même passés sous la barre alarmante des 70 % (1A, 1B, 1H, 3F, 9B, 10A, 11B et 12B). Le chevreuil est notamment en baisse dans tous les secteurs à cerfs.

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Cette saison est une année record où les prélèvements ont atteint les 11716 sangliers. En corrélation, on observe une forte augmentation des dégâts qui seront encore plus importants la saison à venir. Plusieurs réattributions ont été nécessaires sur de nombreux territoires. En effet, sur 15433 bracelets attribués, plus de 4000 bracelets ont été octroyés en attribution supplémentaire (remplacement tir d'été et complémentaire). Il faudra mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces (clôtures et agrainage dissuasif) dès la fermeture de la chasse et pratiquer activement la chasse à l'affût au 1^{er} juin pour limiter les dégâts.

Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

La saison 2018/2019 s'est caractérisée par une stabilité des attributions (153 chamois). Une remontée des prélèvements se fait ressentir par rapport aux années précédentes avec 105 animaux tués, soit 69 % de réalisation. Sur le terrain, les chasseurs perçoivent une légère baisse de l'espèce dans le massif 12, mais une meilleure répartition spatiale sur la périphérie.

• **Le Plan Régional Forêt-Bois (PRFB) :**

Cette année 2018 s'est déroulée dans la continuité de l'an dernier avec de nombreuses réunions régionales pour aboutir à la validation du programme d'actions du PRFB à la fin du mois de Mai et à la mise en place des premières actions. Pour notre département, cette mise en pratique dans les zones à enjeux définies se traduit notamment par :

- L'intégration du programme d'actions dans notre 3^o projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) déposé au Préfet en février dernier.
- Dans les différentes zones à enjeux vosgiennes :
 - o Massif 8 (sous-massifs A, B, D) : mise en place des indices de consommation et de l'indice de performance « poids des faons ».
 - o Sous-Massif 10A : toutes les actions se font dans le cadre de l'observatoire du Donon. Il s'agit des 3 indices : nocturne, de performance (poids des faons) et de consommation.
 - o Sous-Massif 11B : déplacement sur le terrain pour prendre connaissance des dégâts et déclinaison des actions à mettre en place : indice nocturne (1^{er} comptage au printemps 2019), indice de performance « poids des faons » et indice de consommation.
 - o Sous-Massif 12B : poursuite de l'existant
 - o Sous-Massif 13D : mise en place de l'indice de performance « poids des faons ».

• **Mesure exceptionnelle Sanglier : modification du tarif des bracelets pour la saison 2018/2019 :**

Au vu des risques épidémiologiques liés à la Peste Porcine Africaine décelée en Belgique, ajoutés à l'augmentation des dégâts aux cultures et des populations de sangliers, le Conseil d'Administration a décidé de prendre une mesure exceptionnelle pour cette saison envers les sociétés de chasse pour les inciter à tirer plus de sangliers. Le tarif des bracelets de sangliers a donc été revu à la baisse à 13 € (au lieu de 39 €) dès que le demandeur avait dépassé la moyenne d'attribution des 3 dernières années.

Pour les détenteurs de plan de gestion qui avaient déjà dépassé cette moyenne d'attribution, ceux-ci ont bénéficié d'un avoir sur leurs nouvelles demandes complémentaires de bracelets.



PAR SOUS-MASSIFS CYNETIQUES

Attr/100 ha	CHEVREUIL 2018/2019									Attr/100 ha	SANGLIER 2018/2019			
	TOTAL (y compris CHI)			Brocards			Chevrettes				SANGLIER (SAI)			
	att.chevr.	réal.chevr.	Taux réal.	chm_att	chm_rea	Taux réal.	chf_att	chf_rea	Taux réal.		sai_attcum	dont Att sup.	sai_rea	Taux réal.
5,5	123	84	68%	62	49	79%	60	35	58%	7,9	176	31	133	76%
3,8	326	222	68%	166	115	69%	156	103	66%	11,5	983	289	871	89%
5,2	62	50	81%	32	23	72%	29	26	90%	15,9	189	76	171	90%
4,7	309	251	81%	157	129	82%	148	120	81%	10,1	662	255	578	87%
4,7	248	187	75%	124	96	77%	118	89	75%	8,0	422	85	310	73%
10,3	158	151	96%	80	76	95%	78	75	96%	10,5	161	31	69	43%
5,9	168	129	77%	87	64	74%	79	64	81%	14,0	399	143	333	83%
5,0	102	64	63%	53	36	68%	49	28	57%	11,9	242	39	192	79%
4,9	1496	1138	76%	761	588	77%	717	540	75%	10,7	3234	949	2657	82%
5,0	264	213	81%	133	111	83%	124	97	78%	4,3	227	64	178	78%
5,0	226	192	85%	116	96	83%	105	91	87%	7,1	321	134	257	80%
5,7	198	153	77%	99	76	77%	98	76	78%	9,5	330	184	296	90%
6,7	127	93	73%	63	52	83%	60	40	67%	7,8	146	43	79	54%
5,4	815	651	80%	411	335	82%	387	304	79%	6,8	1024	425	810	79%
9,2	139	126	91%	72	66	92%	66	59	89%	4,3	65	10	22	34%
12,5	78	69	88%	40	35	88%	38	34	89%	8,7	54	4	29	54%
7,4	168	141	84%	87	74	85%	80	66	83%	9,4	213	46	148	69%
7,9	168	135	80%	82	65	79%	80	67	84%	9,1	194	39	150	77%
6,5	129	111	86%	66	54	82%	63	57	90%	14,0	276	121	244	88%
6,8	101	70	69%	51	34	67%	48	34	71%	5,7	85	2	48	56%
8,0	283	216	76%	145	112	77%	136	103	76%	11,1	394	67	248	63%
7,9	1066	868	81%	543	440	81%	511	420	82%	9,5	1281	289	889	69%
6,8	124	97	78%	62	48	77%	59	46	78%	8,9	163	35	101	62%
9,4	156	123	79%	79	64	81%	75	57	76%	13,2	219	41	145	66%
8,1	82	72	88%	42	37	88%	39	34	87%	4,3	44	11	29	66%
5,5	88	75	85%	46	41	89%	41	34	83%	4,5	72	25	48	67%
4,6	198	158	80%	102	80	78%	96	78	81%	4,6	198	71	142	72%
6,2	648	525	81%	331	270	82%	310	249	80%	6,7	696	183	465	67%
4,1	343	271	79%	173	137	79%	161	128	80%	6,2	520	170	375	72%
3,9	431	335	78%	217	171	79%	207	158	76%	8,5	940	190	677	72%
4,6	154	113	73%	77	53	69%	75	59	79%	8,1	272	107	206	76%
4,7	110	106	96%	56	54	96%	53	51	96%	5,1	118	58	104	88%
4,8	155	115	74%	77	57	74%	74	56	76%	4,1	133	17	101	76%
4,9	124	91	73%	65	51	78%	58	40	69%	3,2	81	11	52	64%
4,3	1317	1031	78%	665	523	79%	628	492	78%	6,7	2064	553	1515	73%
4,9	229	179	78%	117	90	77%	112	89	79%	4,8	222	53	179	81%
3,7	172	152	88%	87	77	89%	84	74	88%	4,4	204	64	177	87%
3,1	176	136	77%	88	66	75%	87	69	79%	1,8	105	31	75	71%
3,9	577	467	81%	292	233	80%	283	232	82%	3,5	531	148	431	81%
3,6	231	181	78%	117	96	82%	111	83	75%	5,4	350	143	272	78%
4,1	205	169	82%	103	80	78%	100	87	87%	3,8	187	18	135	72%
3,8	436	350	80%	220	176	80%	211	170	81%	4,7	537	161	407	76%
4,0	279	219	78%	143	118	83%	134	99	74%	11,9	835	229	751	90%
6,4	126	107	85%	65	58	89%	61	49	80%	10,8	213	40	167	78%
8,3	151	117	77%	78	59	76%	73	58	79%	7,7	140	25	83	59%
4,6	362	263	73%	185	137	74%	174	125	72%	15,8	1240	409	1075	87%
4,9	918	706	77%	471	372	79%	442	331	75%	13,0	2428	703	2076	86%
3,8	292	212	73%	147	109	74%	144	103	72%	5,8	447	102	352	79%
2,9	590	410	69%	304	213	70%	284	196	69%	4,0	824	144	588	71%
3,1	882	622	71%	451	322	71%	428	299	70%	4,5	1271	246	940	74%
2,3	312	167	54%	161	87	54%	150	80	53%	2,4	321	59	197	61%
5,3	606	431	71%	303	225	74%	299	204	68%	3,3	376	60	247	66%
3,7	918	598	65%	464	312	67%	449	284	63%	2,8	697	119	444	64%
5,2	236	168	71%	117	86	74%	118	81	69%	3,9	178	29	124	70%
3,3	116	77	66%	58	38	66%	58	39	67%	3,8	134	18	81	60%
4,5	184	130	71%	90	67	74%	92	63	68%	3,3	136	18	96	71%
4,4	536	375	70%	265	191	72%	268	183	68%	3,7	448	65	301	67%
3,3	366	301	82%	186	155	83%	180	146	81%	3,3	366	82	272	74%
2,1	238	160	67%	118	82	69%	116	75	65%	1,7	188	26	99	53%
4,7	142	112	79%	72	60	83%	69	51	74%	2,8	86	18	65	76%
2,9	746	573	77%	376	297	79%	365	272	75%	2,5	640	126	436	68%
2,8	210	168	80%	107	89	83%	103	79	77%	2,0	150	23	108	72%
2,7	100	60	60%	51	27	53%	49	33	67%	1,3	47	12	26	55%
4,0	98	83	85%	50	42	84%	48	41	85%	2,3	56	20	37	66%
1,7	118	96	81%	59	47	80%	59	49	83%	1,4	98	21	53	54%
2,7	90	88	98%	45	44	98%	45	44	98%	1,4	47	14	19	40%
3,0	115	92	80%	58	45	78%	57	47	82%	1,7	66	11	31	47%
3,4	309	263	85%	154	137	89%	154	125	81%	1,3	118	29	71	60%
2,8	1040	850	82%	524	431	82%	515	418	81%	1,6	582	130	345	59%
4,2	11395	8754	77%	5774	4490	78%	5514	4194	76%	5,7	15433	4097	11716	76%

COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Présidents de la Commission : Gérard MATHIEU - Paul CONREAUX

Membres : Tous les Administrateurs et Nicolas BRETON

Pour rappel, les principales missions de cette commission sont :

- La gestion et l'étude des dégâts par espèce,
- L'étude des demandes et des projets de protection des cultures,
- Le suivi des estimateurs départementaux,
- L'étude et le suivi des dossiers de dégâts particuliers ou en contentieux.



→ Depuis notre dernière Assemblée Générale, la Commission Dégâts de Gibier s'est réunie physiquement le 23 novembre 2018, les principaux points qui y ont été abordés sont les suivants :

- Bilan et analyse des dégâts et des projections ainsi qu'un bilan des secteurs touchés par les dégâts sur récolte maïs, sur prairie à l'automne, avec pour objectif la sensibilisation des Sociétés de chasse en ce début de saison.
- L'étude de demandes de mise à disposition de matériel de clôture sur la zone montagne et également sur des cultures autres que pois et maïs, ces demandes augmentant particulièrement cette année.
- L'étude et la prévision budgétaire allouée à la protection des cultures pour 2019.
- L'étude des demandes de subventions « convention pose, entretien, surveillance clôtures 2018 » et proposition du maintien du taux de 10€/Ha.
- L'étude de certains dossiers d'expertise nationale, des frais d'expertise,....
- L'étude des fichiers de travail concernant le classement point noir 2019.
- L'analyse de la décision de la Cour de Cassation et réflexion des suites à donner, concernant notre recours contre la décision du TI d'Epinal concernant le dossier GAEC DE LA VOIE ROMAINE.

→ Certains sujets ayant souvent besoin d'être traités rapidement, la Commission Dégâts est régulièrement consultée par mails, ou lors de groupes de travail spécifiques ou lors des réunions du Conseil d'Administration. Cela a été le cas notamment pour :

- L'analyse des dégâts et des projections avec bilan par secteurs ayant pour objectif la sensibilisation des Elus, des GIC et des Sociétés de chasse avant chaque ouverture : affût au 1^{er} juin, battue dans les maïs au 15 août, ouverture générale le 16 septembre et fin octobre, après l'ouverture de l'espèce cerf en battue et le début de la période propice aux battues.
- L'organisation en urgence de CSL spécifiques. En septembre 2018, suite à la manifestation du monde agricole devant la DDT empêchant la CDCFS de se réunir, M. le DDT a organisé dans les jours qui ont suivi une rencontre avec les représentants syndicaux agricoles et la FDCV. Suite à quoi une vingtaine de sous-massifs ont été réunis en CSL « élargis » courant septembre avec les principaux territoires concernés. Ces CSL ont évoqué les dégâts, l'état des populations et pour la majorité d'entre eux, ils ont conclu à une augmentation d'attribution, à des objectifs de prélèvements quantitatifs et qualitatifs de sangliers, des bilans à mi-saison....
- L'étude du budget Clôtures et la proposition d'un complément de budget d'un montant de 20 000€ en cours de saison pour pallier aux demandes sur les nouveaux secteurs à dégâts.
- Travailler sur les conventions Clôtures : « classiques », « fixes », « subvention pose, entretien et surveillance », et leur rédaction.
- Travailler et étudier les chiffres dégâts générant le classement « Commune nuisible » du sanglier.

- Travailler et étudier les chiffres dégâts générant ou non le classement Points Noirs de certains territoires.
- Rencontrer et travailler dans un esprit constructif avec le monde agricole en amont des Formations Spécialisées afin de faire un point sur les dégâts de gibier mais également proposer ensemble, certains barèmes d'indemnisation ou avis sur des dossiers.

Toutes les décisions de ces Commissions ou de ces groupes de travail ont ensuite été présentées lors d'un Conseil d'Administration et ont toutes reçu un avis favorable.

- **Réglementation nationale et décisions des tribunaux :**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, un nouveau décret concernant l'indemnisation des dégâts de gibier est entré en application. Ce dernier modifie notamment les seuils d'indemnisation et permet aux Fédérations de facturer des frais d'expertise aux agriculteurs quand ils ne sont pas atteints ou en cas de déclarations abusives.

L'Administration vosgienne et la CNI ne nous donnant pas raison sur l'application de ces seuils, nous avons, en septembre 2016, attaqué le GAEC DE LA VOIE ROMAINE devant le Tribunal d'Instance d'Epinal. La décision du jugement est tombée le 20 octobre 2017 nous condamnant à indemniser le dossier de dégâts du GAEC et à lui verser 400€ au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Suite à cette décision et aux conseils de la Fédération Nationale des Chasseurs, la FDCV a déposé un pourvoi devant la cour de cassation. Le 25 octobre 2018, la Cour de Cassation nous informe de son jugement et confirme notre interprétation des textes.

- **Estimateurs Départementaux Dégâts de Gibier :**

Au cours de la saison passée, nous avons également réuni à trois reprises les estimateurs afin de les tenir informés de l'évolution de la réglementation et d'établir, grâce à leurs informations, un bilan des différents problèmes rencontrés sur le terrain. Toutes ces données nous permettent d'informer rapidement les GIC ou les Présidents de Sociétés de Chasse concernés pour intervenir efficacement sur le terrain, par la chasse, la pose de clôtures...

Le nombre de déclarations de dégâts augmentant, la Fédération a également entrepris la formation continue de trois nouveaux estimateurs en 2018 afin de renforcer la liste préfectorale existante. Ces derniers ont satisfait au stage national organisé par la FNC et sont en formation continue, sur le terrain, avec des estimateurs confirmés, pendant au moins un an afin de leur permettre de voir tous les types de cultures et de dégâts.



- **Formation Spécialisée Dégâts de Gibier (FSDG) de la CDCFS :**

Tous les dossiers pour lesquels les exploitants déposent des réclamations ou pour lesquels la FDCV souhaite appliquer un abattement supplémentaire sont transmis pour étude à la FSDG-CDCFS.

Cette dernière s'est réunie trois fois en 2018, sur convocation de l'Administration, afin d'étudier et de valider ou non, les abattements ou les recours déposés.

C'est cette même Formation qui fixe les barèmes départementaux d'indemnisation pour l'année en cours, à l'intérieur de fourchettes nationales établies à partir des prix du marché. En 2018, par rapport à 2017, ces derniers ont augmenté en moyenne de 2% concernant les remises en état prairie et ressemis céréales et maïs et de 15% pour 103 communes de zone montagne. Pour les pertes de récolte blé et maïs, les barèmes ont augmenté de 30%, pour les autres céréales et les prairies (foin), ils ont augmenté de 10%.

COMMISSION ACTIONS ET COMMUNICATION

Président de la Commission : Jean-Claude BAHU

Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Damien DURAND, Frédéric GENTY, Frédéric TISSIER, François GEHIN (GIC Moselle-Moselotte), Gérard LABOUREL (GIC Neuné), Yves POUSIN (GIC Darney), Corinne BARNET, Laurent LALVEE

La commission s'est réunie le 6 décembre 2018 pour réaliser un bilan des actions de communication/animations et établir un prévisionnel pour 2019.

La Fédération multiplie toujours ses actions en faveur de la sensibilisation cynégétique et environnementale grâce à un grand nombre d'opérations. Pour l'année passée, voici les principales actions menées :

- Les formations à Tignécourt avec les interventions de l'ONF, de l'ONCFS et des agents de terrain de la FDCV. 3 sessions de formation se sont déroulées cet hiver décomposées en une journée sur la réglementation cynégétique, la sécurité et les notions forestières et une seconde journée de chasse en battue. En complément, afin de contribuer à la réalisation des plans de tirs sur ce territoire, 3 journées de chasse en battue et une journée de chasse à la bécasse ont été organisées pour les associations spécialisées, les nouveaux permis et les bénévoles de la FDCV.
- La réalisation de notre exposition annuelle des trophées de cerfs, chamois et brocards d'été qui rencontre toujours un franc succès.
- La participation à des manifestations départementales en direction des scolaires et/ou du grand public en ayant recours souvent à l'utilisation du Mobil'Faune 88 notamment pour de nombreuses interventions pédagogiques.
- L'opération « La Chasse à 0€ » qui a permis la formation de 426 personnes dont 323 ont obtenu leur permis.
- L'organisation du voyage à l'institut François Sommer pour 7 jeunes permis ayant réussi leur examen sans faute.



Retour sur quelques actions phares de cette année :

- Les animations extérieures :

La FDCV participe à un certain nombre de manifestations tant auprès des scolaires que du grand public. Elle anime ces sorties notamment grâce au Mobil'Faune 88 qui permet avec ses différents outils de sensibiliser les différents publics de tout âge.

Nous avons donc été présents lors du week-end de la Fête de la biodiversité d'Epinal (100 enfants et 100 familles sensibilisés), à la Fête des Sylviades à Luvigny (400 enfants reçus), mais également durant deux jours lors de la Fête de la Chasse au magasin Décathlon d'Epinal.

A cela, il faut ajouter toutes les autres sorties du Mobil'Faune 88 lors de manifestations locales auxquelles les Sociétés de chasse participent.

Pour 2019, la FDCV s'est déjà engagée à participer à ces mêmes manifestations que sont la Fête de la Biodiversité à Epinal, « Les Sylviades » à Luvigny et le week-end « chasse » du magasin Décathlon d'Epinal. Nous serons également présents au nouveau salon VIVA VOSGES qui se tiendra les 27 et 28 avril prochains à Epinal, sans oublier les diverses interventions que nous réalisons dans les écoles et la journée pédagogique dédiée aux scolaires et aux maisons de retraite lors de l'exposition des trophées.

- **La Chasse à 0€ :**

L'opération, née en 2017 dans les Vosges, a été reconduite et a remporté un nouveau grand succès l'an dernier en formant 426 candidats qui nous a permis de recruter 323 nouveaux chasseurs dans nos rangs.

Pour rappel, l'offre comprend :

- L'inscription à l'examen du permis de chasser ;
- Le DVD « L'examen du permis de chasser, les exercices pratiques et la sécurité à la chasse » ;
- Les formations théorique et pratique pour réussir l'examen du permis de chasser ;
- La validation nationale annuelle du permis de chasser ;
- L'assurance responsabilité civile du nouveau chasseur ;
- L'abonnement annuel à la revue « Chasseurs de l'Est » ;
- L'accès à un ou plusieurs territoires de chasse ;
- Des bons plans et réductions pour l'équipement matériel du nouveau chasseur.

De nombreux sponsors et partenaires s'investissent à nos côtés, ainsi que des responsables de chasse, qui poursuivent cette démarche pour permettre aux nouveaux chasseurs de s'équiper au mieux et de trouver un territoire, à coût préférentiel. Nous les remercions chaleureusement pour leur soutien.

- **Vers une évolution du site internet fédéral :**

La commission Animation travaille depuis deux ans à la refonte du site Internet de la Fédération. Le souhait est d'aboutir à un produit final accueillant, pratique, ergonomique et interactif dans les mois qui arrivent.

- **L'appel à projet « Je plante une haie pour mon école » :**

Dans le cadre de cette opération menée conjointement avec le Conseil Départemental, 18 écoles ont été retenues début 2018 et ont pu réaliser leur projet. Elles ont bénéficié de la fourniture gratuite des plants (financés par le Conseil Départemental) et d'une aide à la plantation avec l'intervention d'un spécialiste (technicien de la FDCV ou structure adaptée comme Les Jardins de Cocagne, Etc Terra,...) qui, en même temps, a réalisé une intervention pédagogique pour sensibiliser les enfants aux intérêts des haies et à la faune qui les habite.

Cet appel à projet a été renouvelé pour début 2019 et 19 nouvelles écoles vont profiter de ce dispositif ce printemps.



COMMISSION ANTIBRACONNAGE

Président de la Commission : Romain NAPPE

Membres : Francis BEGIN, Damien DURAND, Frédéric GENTY, Denis VAUTRIN, Michel LÉBOUBE (ADGCP88), Vincent CANIVET et 2 Louvetiers (Claude GIGNEY, Jean-Louis NAVARRO)

La réunion annuelle de la commission antibraconnage s'est tenue le 9 janvier dernier.

L'occasion pour ses membres de faire un bilan des actions du service terrain de notre Fédération (surveillances diverses, opérations brame du cerf, contrôle lors de battues, repérage sur le terrain et autres missions : contact avec les adhérents, formations permis de chasser, sécurité, chasse à l'arc, venaison, piégeage, suivi sanitaire...).

En 2018, sur les 21 procédures diligentées par les services de l'ONCFS, plusieurs l'ont été grâce aux informations des agents avec le concours précieux des gardes particuliers.

Des timbres amendes ont par ailleurs également été dressés par les agents du service terrain, principalement pour des infractions au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Il a été souligné l'importance de renforcer la proximité avec les gardes particuliers qui jouent un rôle essentiel dans la surveillance des territoires.

Pour cela, des réunions de secteur ont été prévues afin de fédérer, soutenir et faire travailler dans la mesure du possible les gardes-chasse particuliers de chaque secteur ensemble.

Quelques réunions de ce genre ont déjà été organisées sur le secteur Est du département, d'autres sont à venir pour le reste du département pour 2019.

La commission a ensuite voté une proposition de budget à hauteur de 4500 Euros, somme ventilée dans l'achat de matériels performants.

Pour 2019, les membres de la commission souhaitent que les agents de développement soient présents le plus possible sur le terrain, qu'ils continuent de redynamiser les réseaux de Gardes-Chasse Particuliers et qu'ils renforcent leurs contacts avec les services de Gendarmerie et de Police.

L'antibraconnage est l'affaire de TOUS et un renseignement, même s'il semble anodin, peut permettre de corroborer d'autres informations déjà portées à notre connaissance.

N'hésitez donc pas à prendre attache avec le Service Terrain de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges.

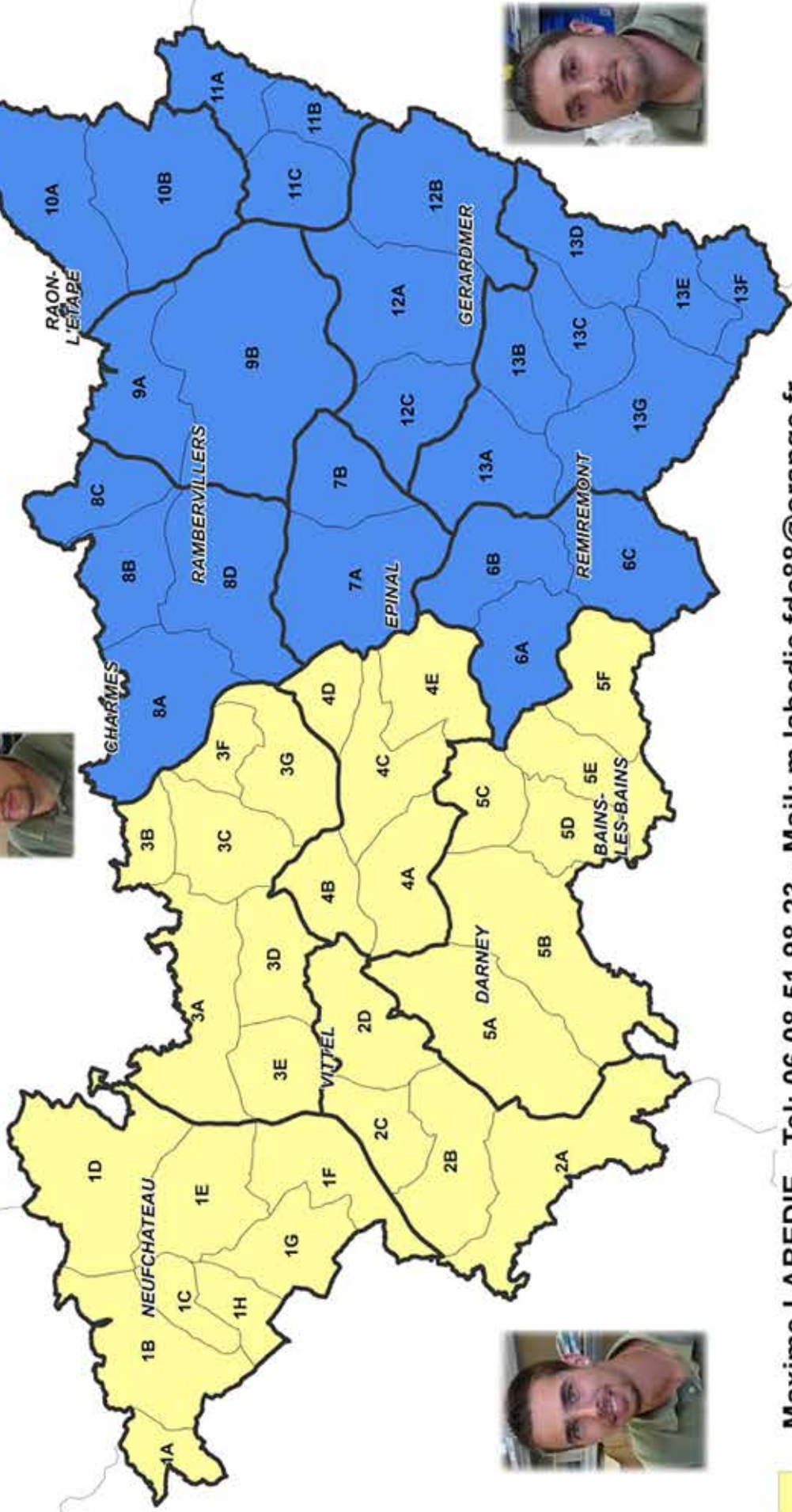






SERVICE TERRAIN

Responsable de service :
Vincent CANIVET

Tel : 06.45.67.59.13
Mail : v.canivet.fdc88@orange.fr



 **Maxime LABEDIE** - Tel: 06.08.51.98.23 - Mail: m.labedie.fdc88@orange.fr

 **Alexandre BELLO** - Tel: 06.83.59.29.70 - Mail: a.bello.fdc88@orange.fr

ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DES VOSGES (ADGCP88)



Président : Michel LÉBOUBE

En 2019, l'association compte 143 ADHERENTS.

5 Gardes-Chasse Particuliers ont suivi la formation module 4, "bois et forêts", organisée par l'association du Doubs.

D'autres formations, notamment le module 5, "circulation - voirie routière", sont prévues dans le courant de l'année, nos adhérents seront informés dès que nous connaissons les dates.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 16 mars devant une nombreuse assistance.

Denis BRETON, Président de l'Association des Piégeurs des Vosges, demande qu'un maximum de GCP fasse la formation de piégeurs prévue en septembre. Les inscriptions peuvent se faire dès maintenant à notre permanence du vendredi après-midi, de 14 h à 17 h au siège de la FDCV à EPINAL.

Nous remercions Romain NAPPE, Président de la Commission Antibraconnage de la FDCV, pour son intervention à l'occasion de notre Assemblée Générale qui a félicité les GCP pour leurs actions sur le terrain et les renseignements qui remontent aux organismes concernés.

Le Conseil d'Administration reste inchangé :

- Michel LÉBOUBE : Président
- Charly FLOHR : Vice-Président
- Henry SOLLER : Trésorier
- Aimé CLAUDEL : Secrétaire





ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'AMELIORATION DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES (AGAGG)



Président : Christian FUZELIER

Cette saison qui vient de se terminer fut comme toujours animée et riche d'expériences.

Bien que les années se suivent et se ressemblent, les aléas divers apportent leurs lots de particularités et font que ce que l'on avait prévu et considéré comme acquis ne l'est pas au final. Ce n'est pas propre au chasseur, mais à tous ceux qui courent après quelque chose et qui sont donc particulièrement optimistes malgré très souvent des échecs. Pour nous chasseurs, lorsqu'on part à la traque le matin, on est gonflé à bloc et donc d'un optimisme à toutes épreuves ce qui nous fait oublier le froid, la pluie, le gel, les km, etc.. On pense toujours que l'on va rencontrer l'animal de sa vie ou faire un beau tableau... et très souvent (voire trop souvent) on rentre le soir frustré et dépité, mais cela ne fait rien car on sait que ce sera mieux la prochaine fois... Ah l'optimisme !!!

Le chasseur de grand gibier est particulièrement dans cet état d'esprit car il court très souvent, c'est légitime et motivant, après un beau trophée. Un grand et beau trophée n'est pas le fait du hasard mais le résultat d'une gestion stricte et rigoureuse qui concerne tous les grands animaux de notre région. Notre association milite en permanence pour que les mâles fassent l'objet d'une attention particulière et puissent vieillir. C'est la seule condition pour avoir de grands trophées et donc une population équilibrée qui garantira la pérennité des espèces et nos émotions futures.

Pour cela, nous intervenons en toutes occasions pour enfoncer le clou afin de faire changer les habitudes et évoluer avec la nouvelle génération de chasseurs plus à l'écoute des thèmes « modernes » comme l'approche écologique, la protection des espèces, le bien-être animal, ou encore la biodiversité. Grands thèmes et **grands débats**, mais... n'est-ce pas dans l'air du temps ?

En parallèle à ces interventions sur le terrain, nous proposons, à ceux qui veulent se perfectionner et acquérir une certaine culture cynégétique, une formation au **brevet grand gibier**. Celui-ci aborde tous les aspects biologiques, sanitaires et spécifiques à nos gibiers mais aussi l'environnement dans lequel ils évoluent et aussi quelles sont les armes, les optiques et comment sont pensés les plans de chasse pour bien les gérer. Il est encore temps de se renseigner et s'inscrire (au 06 08 51 56 14 ou par mail : fuzelier.christian88@orange.fr) car l'examen aura lieu le 29 juin.

Nous contribuons aussi à la formation de tous les chasseurs en procédant à l'évaluation des âges des animaux dont les trophées sont présentés lors de l'expo. A cette occasion, vous pouvez faire coter vos trophées que vous estimez méritants. C'est gratuit et surtout pédagogique.

Nous vous attendons sur notre stand pour vous renseigner lors de la prochaine expo à THAON.

Par St Hubert, bonne AG, bonne expo et surtout bonne année de chasse à tous.

L'ASSOCIATION VOSGIENNE POUR LA RECHERCHE AU SANG (AVRS)

Président : William THUON

Un peu d'histoire pour les plus jeunes....

C'est en 1989 que se structure officiellement le département des Vosges pour la recherche au sang. Bien évidemment, avant cette date, le chasseur vosgien recherchait déjà son gibier avec quelques passionnés de la délégation de l'Est des amateurs de Teckels grâce à **Jean SIMON**, le pionnier des conducteurs Vosgiens.

C'est avec **Daniel ANDERS** que s'ouvre le premier livre des statistiques.

Sur la campagne 1989/1990, il déclare : 151 recherches pour 42 gibiers retrouvés.

Depuis, plus rien n'arrêtera le développement de cette activité après chasse. Activité qui progresse chaque année au fil des formations de « Conducteurs de Chiens de Rouge » et bien sûr au fil du développement du Grand Gibier de notre département.

Sur la campagne 2000/2001, la barre des **500 recherches** a été franchie pour 174 gibiers retrouvés.

Daniel me passe la main en 2000 et nous franchissons la barre des **1000 recherches** pour 361 gibiers retrouvés sur la campagne 2009/2010.

La barre des **1500 recherches** tombe sur la campagne 2016/2017 pour 518 gibiers retrouvés.

Alors maintenant : La barre des 2000 recherches ? Non pas encore, mais ...bientôt.

Résultats sur la campagne 2018/2019

1871 Recherches	533 Contrôles de Tir	666 Echecs	672 Réussites
------------------------	-----------------------------	-------------------	----------------------

	Réussites 2017/2018	Réussites 2018/2019	
Cerfs-Biches-Faons	69	81	+ 12
Chevreuils	149	143	- 6
Sangliers	330	445	+ 115
Chamois	1	3	+ 2
Totaux	549	672	+ 123

Discipline incontournable pour des raisons impérieuses de respect de la grande faune, le chasseur vosgien, respectueux d'une éthique depuis toujours, appelle le « **Limier Chien de Rouge** » pour retrouver son gibier.

Une fois de plus, je suis heureux de présenter toutes mes félicitations aux chasseurs vosgiens et à mes 40 Conducteurs de Chiens de Rouge sur cette campagne qui a été encore riche en événements.



ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)



Président : Jean-François HOUOT

L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges tiendra son **Assemblée Générale le samedi 4 mai 2019 à 17h00** à l'auberge du Ruxelier à Cheniménil.

JFO, Journée de Formation Obligatoire, à la pratique de la chasse à l'arc :

Deux dates sont prévues en 2019 :

- **le samedi 11 mai**
- **le samedi 4 septembre**

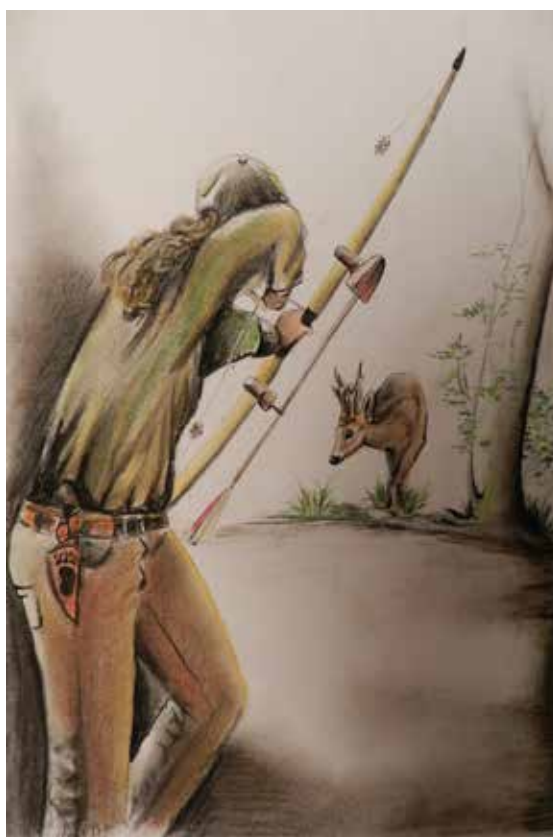
Inscription auprès de la Fédération des Chasseurs des Vosges.

Activités de l'association :

- Renseignements sur la chasse à l'arc sur le stand de l'ACAV durant l'exposition des trophées à la Rotonde.
- Animation sanglier courant aux journées chasse de Décathlon début septembre, le samedi uniquement
- Les journées d'entraînement ont lieu le premier samedi de chaque mois avec possibilité d'initiation au tir à l'arc en appelant le président le samedi avant midi afin de prévoir le matériel nécessaire.

www.acav88.fr :

Le site de l'ACAV vous informe sur les événements auxquels participe l'association tout au long de l'année, vous y trouverez également les dates des jours d'entraînement.



ASSOCIATION DES PIÉGEURS RÉGULATEURS AGRÉÉS DES VOSGES (APRAV)



Président : Denis BRETON

L'A.P.R.A.V est née en 1992 et continue son bonhomme de chemin. De 135 adhérents en 2017, nous sommes aujourd'hui 165 adhérents et ce nombre doit augmenter, c'est pourquoi, j'en appelle aux piégeurs agréés du département. Même si vous ne pratiquez plus, adhérez, vous pourrez ainsi participer aux activités et projets de l'association. Si vous n'êtes pas piégeurs, participez au stage de formation pour pouvoir pratiquer et ensuite adhérer.

Après l'AG du mois de Mars 2018, l'année a été très chargée pour les dirigeants de l'A.P.R.A.V. En effet, beaucoup de choses se sont passées pour dynamiser l'Association et en particulier :

- La création d'une adresse mail : aprav88@orange.fr
- La sortie découverte chez nos voisins piégeurs du Bas Rhin.
- La participation active à la création du nouvel arrêté du groupe 2 pour le classement des animaux pouvant causer des dégâts, avec une très bonne collaboration FDCV, Syndicat Agricole et A.P.R.A.V.
- La participation à la journée de chasse de Tignécourt.
- L'organisation du stage piégeage 2018 avec les techniciens de la FDCV.
- Février 2019, voyage au Domaine de 3 Fontaines pour participer à la reprise au filet de chevreuils à titre scientifique.
- La participation aux diverses CDCFS à la DDT.



Encore une fois, rien ne pourrait se faire sans vous et j'en profite pour remercier les piégeurs qui œuvrent toute l'année, que ce soit pour intervenir vers les particuliers ou vers l'association.

LE CLUB NATIONAL DES BECASSIERS VOSGES (CNB88)



Président : Claude CHARNOT

L'Assemblée Générale constitutive de la section départementale du Club National des Bécassiers a été portée sur les fonts baptismaux le 20 septembre 2018, la première antenne en Lorraine.

Le C.N.B. Vosges a pour objectif de rassembler les chasseurs qui pratiquent la chasse à la bécasse à la relève au chien bécassier, de promouvoir et défendre ce mode de chasse, d'étudier la vie, les mœurs, la migration de l'oiseau et de contribuer à la protection de son environnement.

Afin de traduire concrètement cette volonté, le CNB88 a organisé différentes actions cette année :

- Une enquête auprès des adhérents du club pour connaître leurs attentes a été réalisée novembre 2018.
- Une journée d'initiation à ce mode de chasse fut proposée aux lauréats du permis 2018. 5 nouveaux chasseurs, encadrés par des membres du CNB88, ont découvert la chasse de la bécasse au chien d'arrêt, samedi 15 décembre 2018, sur les territoires de Tignécourt et Flabémont, mis gracieusement à disposition par le Conseil Départemental, la FDC et l'ONF.
- Lors de la réunion fédérale des GIC du 29 janvier 2019, le CNB88 fit une intervention pour sensibiliser les chasseurs à l'ouverture de leurs territoires aux chasseurs de bécasses au chien d'arrêt, ce mode de chasse étant tout à fait compatible avec la battue au grand gibier.
- La collaboration avec le service départemental de l'ONCFS a été validée le 06 mars 2019 pour suivre la population bécassière : comptage croule, reprise et baguage.
- Une formation à la lecture des ailes de bécasses a eu lieu vendredi 29 mars 2019 au siège de la FDC, ainsi les membres du club sont en capacité de différencier un jeune d'un adulte, ce qui permet d'apprécier le succès de la reproduction de l'espèce.

Composition du bureau du CNB Vosges :

- Président : Claude CHARNOT
- Vice-Président : Pascal MUNCH
- Trésorier : Jean-Marie DEPARIS
- Secrétaire : Jean-Charles LAMBIGEOIS

Contact : ccharnot@gmail.com



ASSOCIATION DES JEUNES ET NOUVEAUX CHASSEURS VOSGIENS (AJNCV)



Présidente : Elodie CADORÉ

L'an dernier, l'Assemblée Générale s'est tenue le 2 juin en même temps que notre incontournable ball-trap. Celui-ci a de nouveau rassemblé une quinzaine d'adhérents pour une journée conviviale.

En août 2018, une demi-journée au sanglier courant avait été programmée, mais celle-ci, pour des raisons techniques, n'a pas eu lieu.

L'évènement le plus important de l'association a débuté en octobre chez les Loirétains, où 4 jeunes vosgiens sont partis à la découverte de la chasse au petit gibier et notamment la chasse à l'alouette au miroir. Ils ont aussi chassé le canard sur la Loire, un cadre magnifique qui a marqué les mémoires.

En novembre, nous avons accueilli, pour un week-end de chasse au grand gibier, 5 jeunes du Loiret et 5 de l'Ain qui participaient pour la première fois à un échange cynégétique de ce type. Ce week-end vosgien s'est déroulé dans la simplicité et la convivialité et quelques jeunes ont eu la chance de prélever des animaux.

Enfin, en décembre, 2 adhérents vosgiens sont allés dans l'Ain pour chasser canards et gros gibiers.

En février dernier, une journée au rattrapage de chevreuils a été proposée, mais aucun adhérent n'a souhaité y participer.

Je lance un nouvel appel à tous les jeunes chasseurs qui passent leur permis de chasser. Notre association départementale essaie d'être la plus dynamique possible, vos idées et vos propositions nous intéressent, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Coordonnées de l'association :

Elodie CADORÉ - 5, Route d'Amerey – 88240 LA CHAPELLE AUX BOIS – Tél. : 06.29.21.87.34

Mail : jeunes.nouveaux.chasseurs88@gmail.com

RETROUVEZ-NOUS ÉGALEMENT SUR FACEBOOK – AJNC88





ASSOCIATION NATIONALE DE LA CHASSE AU FEMININ DES VOSGES (ANLCF88)

Présidente : Nicole BRULEZ

Le but de l'Association est de regrouper les femmes qui chassent et les sympathisantes pour vulgariser tous les modes de chasse, et de s'investir dans la gestion de la faune et la flore sauvages dans un souci de protection de la nature et de l'environnement.

Notre but est de défendre notre passion en nous regroupant et apporter notre soutien aux instances cynégétiques. L'image de la femme ne peut être que bénéfique au monde de la chasse si décrié.

Liste des actions réalisées en 2018

- Présence d'un stand lors de l'exposition des trophées de la Fédération des Chasseurs.
- Tenue d'un stand lors du week-end annuel « Chasse » du magasin Décathlon à Epinal début septembre.
- Participation aux réunions d'information de la Fédération, en présence des présidents de GIC, des Administrateurs, des présidents d'Associations Spécialisées, des Estimateurs de dégâts de gibier et des Louvetiers.
- Participation à la battue organisée, par la Fédération des Chasseurs, pour les associations spécialisées à Tignécourt en Octobre.

Principaux rendez-vous en 2019

- Nouveau rendez-vous en septembre pour le week-end « chasse » du magasin Décathlon Epinal.
- Organisation d'une battue pour les adhérentes.
- Opérations de promotion de l'association.

Que vous pratiquiez la chasse en plaine, au gibier d'eau, au bois, ou que vous soyez veneur, cette association est la vôtre.

L'adhésion annuelle est fixée à 20 €.

Pour tous renseignements, ou demandes d'adhésions, vous pouvez nous contacter :

ANLCF88 - Mme Nicole BRULEZ - 845 rue de Renauvoid – 88390 GIRANCOURT

Tél. : 03.29.66.83.71

Site internet national : anlcf.free.fr



Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants Haute Marne-Vosges (AFACCC 52-88)

Président : Christian DAMIDEAUX

L'AFACCC 52-88, créée en 2011, a pour but de défendre et promouvoir la chasse aux chiens courants dans ces deux départements.

Elle est affiliée à la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC), première association cynégétique spécialisée de France. Le réseau FACCC compte aujourd'hui plus de 14 000 adhérents et 75 antennes départementales. En 2017, l'AFACCC 52-88 comptabilisait quant à elle une cinquantaine d'adhérents et espère progresser encore.

Nos actions passées sur le terrain :

- 2 et 3 mars 2019 : Participation de l'AFACCC52-88 au concours de meutes dans la voie du sanglier à MOURMELON (51)
- 9 et 10 mars 2019 : Participation de l'AFACCC 52-88 au concours de meutes dans la voie du lièvre à BEUREY (10)
- 23 et 24 Mars 2019 : Stand lors de l'exposition de trophées de la FDC 52 à AUBERIVE (52)

Nos actions à venir :

- 13 et 14 Juillet 2019 : Exposition de meutes lors des 30 ans de la FACCC Nationale à MOULINS (03)
- 31 Août et 1^{er} Septembre 2019 : Exposition de meutes à la fête de la chasse à CHATEAUVILLAIN (52)

Contacteur l'AFACCC 52-88 :

Marie-Claude LAVOINE - 410 Rue de Martigny les Bains - 88140 DOMBROT LE SEC

Tél : 06.82.95.23.34 - Email : marie-claude.lavoine@orange.fr – Site internet : www.faccc.fr





GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DES VOSGES

Président : Daniel VOILQUIN

Origine et Rôle des Lieutenants de Louveterie (ou Louvetiers) :

Le corps des louvetiers a vu le jour sous Charlemagne, en 813, pour répondre aux besoins de protection des citoyens. La louveterie évoluera au cours des siècles pour les transformer, aujourd'hui, en auxiliaires techniques bénévoles de l'Administration. Les louvetiers seront, à l'avenir, de plus en plus impliqués dans les solutions à trouver et à mettre en œuvre dans le cadre du plan national de maîtrise des sangliers.

Les louvetiers sont nommés pour 5 ans par arrêté préfectoral, sur proposition du DDT et sur avis du Président de la FDC et du représentant de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie.

Les rôles dévolus aux louvetiers sont les suivants :

- Ils concourent à la destruction des animaux nuisibles et aux opérations de régulation des animaux ordonnées par le préfet ou des maires. Dans ce cadre, l'Administration peut autoriser un louvetier à utiliser des moyens de prélèvements normalement interdits pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles (arme spéciale, opération de nuit, moyens de captures normalement prohibés).
- Les battues administratives sont organisées sous leur contrôle et leur responsabilité technique.
- Ils sont habilités à rechercher et constater les infractions au Code de l'Environnement concernant la chasse.
- Ils sont consultés par l'Administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage.
- Un représentant des louvetiers siège à la CDCFS qui intervient sur les périodes et modalités de chasse, le classement des nuisibles et l'attribution des plans de chasse.
- Ils sont piégeurs agréés dès leur nomination.

Les principaux animaux sur lesquels les louvetiers peuvent être missionnés pour agir, dans les Vosges, sont : le loup, le blaireau, le sanglier, le renard et le cormoran, ainsi que les animaux échappés d'élevage.

La présence du loup dans le département est de plus en plus avérée, les louvetiers sont de plus en plus mobilisés et les dégâts à la faune sauvage ne sont jamais pris en compte.

Le Groupement des Louvetiers des Vosges :

Il s'agit d'une association type loi 1901. Les louvetiers sont au nombre de 21 répartis sur le département dont 1 suppléant pouvant agir sur tout le département en remplacement du louvetier désigné pour une mission.

Le bureau est composé comme suit :

- Président : Daniel VOILQUIN
- Vice-Président montagne : Claude BROGLIO
- Vice-Président plaine : Bernard COLTE
- Trésorier : André LALVEE
- Secrétaire : Fabrice MARCOT

La louveterie, sous les ordres du préfet, reste indissociable de la chasse. Aussi, la FDCV prévient les sociétés de chasse concernées par un arrêté préfectoral demandant l'intervention d'un louvetier.



Remise 10 % aux chasseurs
en magasin sur vêtements et
prestations




Ets. HERBIN
FABRICANT CLÔTURES ÉLECTRIQUES
71220 CHEVAGNY SUR GUYE
www.clotures-electriques.com

Armurerie SFP - Clément BOULANGEOT
88650 ANOULD - 03.29.57.35.39

www.aubienaller.com
ARMURERIE JULIO WEBER
"AU BIEN ALLER"
88130 CHARNES - 03 29 37 28 98

ARMURERIE BARRAS
152 Rue div. Leclerc
88 800 Vittel
Tel : 03 29 08 20 23



ARMURERIE Beau Répare

Bulgnéville

 **Est Multicopie**

DECATHLON
EPINAL 03 29 61 18 70

ASSURANCES MOREL et CORNIL
Votre Partenaire Assureur
88150 CAVAVENIR-VOSGES
assurances@morelcornil.fr
Tél. : 03.29.31.52.77
Oris 08.040006 - www.oris.fr